

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 NOVEMBRE 2018

Objet

**Maillage sportif –
Autorisation de
programme et
crédits de
paiement**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, Mme DURLIN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme BONNAL,
M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, Mme FEURTET, M. HADON, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. IGLESIAS à M. DANDY - M. GALAN à Mme DURLIN
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON - Mme LAQUIEZE à M. BAGILET
Mme LOUKOMBO SENGÀ à Mme BONNAL –
M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX - Mme LARUE à M. CAVALIERE –
M. LERAUT à C. LACUEY -M. BOURIGAULT à M. PUYOBRAU –
M. CALT à M. VERBOIS -Mme VELU à M. ROBERT**

Absents :

M. BELLOC -Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Ville met en place un ensemble d'équipements sportifs et ludiques destiné à développer le sport pour tous. Il est programmé l'installation de trois aires fitness et jeux d'enfants qui vont venir compléter les espaces de ce type déjà existants. Ces zones seront reliées entre elles en privilégiant des chemins existants et former un maillage, ensemble de parcours sportifs reliés, à travers la ville.

En 2018, la facturation a concerné le solde de l'opération Burlada. Les résultats de la concertation avec les conseils de quartier ont été remis en septembre 2018 pour les sites

Dojo Haut Floirac et Piscine Skate parc. Les bons de commande sont en cours de réalisation, avec une réalisation complète courant 2019.

Conformément à l'article L2311-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette opération pluriannuelle a fait l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) le 29 mars 2016.

Il est proposé, sans modifier le montant de l'AP, de planifier les crédits de paiement comme suit :

Maillage sportif - Opération n° 1505

Autorisation de programme	125 000,00
Réalisé 2016	0,00
Réalisé 2017	7 989,10
Crédits de paiement 2018	60 835.62
Crédit de paiement 2019	56 175.28

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la commission Environnement et Cadre de vie en date du 14 novembre 2018 ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, Marchés Publics et nouvelles technologies réunie en date du 14 novembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,).

DIT que les crédits de paiement 2018 sont inscrits au budget primitif 2018 et que les crédits de paiement 2019 seront inscrits au budget primitif 2019.

Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : 31
Pour : 31
Contre :
Abstention :

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 NOVEMBRE 2018

Le Maire,

